

Compte-rendu du conseil municipal du 13 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize juin à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la
Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : MM. CASSIN Dimitri, M. LEOMANT Philippe, Mme VERHAEGHE Carole,
M. DELCOUSTAL Gérard, Mme SAVIN Odile, M. GALLINE Jacques, Mmes TRAMOND Odile,
VERMANDE Chantal, MM. BERNEGE Thierry, DOMANGE Christophe, Mmes CADORIN
Véronique et BLANCHET Cécile.

*Pouvoir de M. Claude VIOLARD à M. PERAT
Pouvoir d'Alain SFILIGOÏ à M. DOMANGE*

Etait excusée : Mme ARNAUD Anne

Etaient absents : M. CABANE Bernard, Mme Annette GAY et M. Philippe HEGO.

Madame Cécile BLANCHET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la séance du 11/04/2018. M. LEOMANT fait toutefois remarqué l'absence de ses observations, à savoir que lors de sa présentation des travaux d'agrandissement du gymnase, il avait précisé que pour la précédente extension (2004), le mur porteur se situait chez le voisin et non sur le terrain de la commune. Il a également indiqué que les nouveaux propriétaires, forts arrangeants, ont bien voulu régularisé la situation.

M. le Maire rend compte à l'assemblée de la décision du Maire suivante :

- n° 02/2018 portant sur l'approbation du Dossier de Consultation des entreprises pour la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux : Ecole Primaire, stade du Vaquet, Gymnase, Temple et Cimetière.

010618 – Liste préparatoire des Jurés d'Assises pour l'année 2019.

Rapporteur M. PERAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, PROCÉDE, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de six noms pour constituer la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises 2019. Le résultat du tirage au sort est le suivant :

N° 0466 – Mme DUBAS Thérèse née COVRE
N° 1348 – Mme LOUSTAUNAU Joëlle Amélie Andrée née PAILLAUGUE
N° 0109 – M. BAYLE Amaury Benoit
N° 1681 – Mme EL KHARRAZI Elodie née TUJA
N° 1119 – Mme MACE Lucie
N° 0221 – Mme SIMON Valérie Sylvie née BOULAC

020618 – Transfert de compétence Assainissement Collectif (AC) au Syndicat EAU 47.

Rapporteur M. DELCOUSTAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

APPROUVE l'adhésion de la commune de CLAIRAC au Syndicat départemental EAU 47 dans le cadre de l'article 2.1. des statuts d'Eau 47.

APPROUVE le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de CLAIRAC au Syndicat Départemental EAU 47 dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

030618 – Acquisition de terrain pour la construction d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle.

Rapporteur M. LEOMANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE D'ACQUERIR le terrain non bâti de 2 360 m², situé rte de Villeneuve, lieu-dit « Joncles » cadastré section ZV n° 410 auprès de l'indivision MASSOL au prix de 40 120 €.

DECIDE de METTRE à disposition de Val de Garonne Agglomération cette parcelle pour la construction de la Maison de Santé Pluri-professionnelle.

040618 – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de la loi n° 84-53 du 26.01.1984).

Rapporteur M. PERAT

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE M. le Maire à recruter des agents contractuels dans le cadre règlementaire,

DONNE son accord pour passer un contrat de mise à disposition avec l'association Prosport Lot de Cahors (46) pour la surveillance de la plage du 1^{er} juillet au 31 août 2018.

050618 – Convention avec l'Association Intermédiaire du Pays du Confluent pour prestations de services. (A.I.P.C.)

Rapporteur M. PERAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la convention de prestations de service pour la mise à disposition de personnel de l'Association Intermédiaire du Pays du Confluent (A.I.P.C.) pour des missions au restaurant scolaire, de surveillance, de portage de repas, et entretien des bâtiments communaux.

060618 – Renouvellement de la Convention Pluriannuelle d’Objectifs avec l’Association Amicale Laïque de Tonneins sur le temps périscolaire.

Rapporteur Mme VERHAEGHE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

DECIDE de CONFIER à l’Association Amicale Laïque de Tonneins l’organisation complète de l’Accueil de Loisirs Périscolaire : missions pédagogiques, gestion administrative et financière du service.

AUTORISE M. le Maire à signer la Convention Pluriannuelle d’Objectifs avec l’Association Amicale Laïque de Tonneins, qui prend effet à compter du 1^{er} septembre 2018.

FIXE le montant de la subvention pour les quatre années à venir de la manière suivante :

De septembre 2018 à décembre 2018 : 12 150 €

Année 2019 : 31 000 €

Année 2020 : 31 600 €

Année 2021 : 32 200 €

De septembre 2018 à décembre 2018 : 12 150 €

070618 – Participation de la Commune pour l’achat de la « Valise test » dans le cadre du RASED.

Rapporteur Mme VERHAEGHE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

DECIDE de PARTICIPER Financièrement à l’achat d’une « valise test », outil pédagogique dans le cadre du RASED du secteur de Tonneins dont le montant a été estimé à environ 1 700 €.

S’ENGAGE à régler sa quote-part à hauteur approximative de 252 € à la Mairie de Tonneins, sur présentation d’un titre de recette.

080618 – Charte de jumelage avec la ville de Montereale Valcellina (Italie) : autorisation de signature.

Rapporteur Mme SAVIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer le serment de jumelage avec la Commune de Montereale Valcellina , commune italienne de la région de Venetie.

090618 – Mandat spécial pour le serment de jumelage avec la ville de Montereale Valcellina (Italie).

Rapporteur M. PERAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DONNE un mandat spécial aux représentants de la Commune de Clairac dans le cadre du jumelage avec la ville de Montereale Valcellina (Italie).

AUTORISE la prise en charge par la Commune de Clairac des frais de mission (transport, hébergement, restauration, frais de réception,) des représentants de la Ville ou de la délégation de la ville de Montereale Valcellina.

100618 – Demande de subvention exceptionnelle pour l'association « Debout sur le Lot ».

Rapporteur M. CASSIN

Considérant que la fête de la musique n'est pas un événement exceptionnel, et que l'association organisatrice « Asso des Z'arts » est subventionnée chaque année pour cette manifestation, Considérant que qu'une bonne partie des dépenses afférentes au Tiers-lieu ont été prises en charge par la Mairie,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas donner suite à la demande exceptionnelle de subvention de l'association « Debout sur le Lot » pour l'organisation de la fête de la musique et l'ouverture du Tiers-lieu.

110618 – Admission en non-valeur pour le budget principal.

Rapporteur M. CASSIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de STATUER sur l'admission en non-valeur des titres de recette de 2011-2015 et 2016 présentée par M. le Trésorier de Marmande Municipale.

DIT que le montant total de ces titres de recette s'élève à 1 747.90 euros.

120618 – Approbation de convention de servitude entre la Commune et le SDEE 47 (Tortillon).

Rapporteur M. DELCOUSTAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude pour l'implantation d'ouvrage de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune (parcelle numéro 174 de la section ZV au lieu-dit «Tortillon») au bénéfice du SDEE 47 et de son concessionnaire, ainsi que l'acte authentique correspondant.

